

# AUTORISATION PARENTALE POUR L'USAGE DE PHOTOS ET VIDEOS DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE SPORTIVE EXTRA SCOLAIRE (ADHERENT MINEUR)

Association HWARANG DOJANG NANTEUIL-LES-MEAUX

Hôtel de ville

14 Rue Benjamin Brunet

77100 NANTEUIL-LES-MEAUX

Le droit à l'image se fonde sur le principe de respect de la vie privée reconnu à toute personne et en particulier au mineur (article 9 du Code civil). Cela signifie que toute diffusion d'une image, d'une vidéo sans le consentement des représentants légaux du mineur est une atteinte à son droit à la vie privée.

Dans le cadre scolaire ou associatif, le droit à l'image des mineurs est géré par leurs parents ou tuteur. Afin de prévenir tout contentieux, la prise de vue des adhérents mineurs doit donc être précédée d'une demande d'autorisation écrite aux parents ou tuteur qui précise le cadre dans lequel l'image de leur enfant sera utilisée. L'association sportive susnommée ci-dessus vous demande l'autorisation d'utiliser des photos ou vidéos de votre enfant prises au cours de la saison sportive :

Ces enregistrements pourront être diffusés à un public via différents supports de communication (presse locale, régionale ou interne à l'association) et sur les réseaux sociaux (site internet, Facebook..etc)

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile.

Les enregistrements ne seront ni communiqués à d'autres personnes, ni vendus, ni utilisés à d'autres usages.

## **PARTIE A REMPLIR PAR LES RESPONSABLES LEGAUX**

Nous, soussignés.....et.....

Responsables légaux de l'enfant:

Nom: .....Prénom: .....

Nom: .....Prénom: .....

- **(1)** Déclarons autoriser l'association désignée ci-dessus à utiliser les enregistrements, photographies ou vidéos de notre enfant dans le cadre de son activité sportive
- **(2)** Déclarons refuser que notre enfant soit enregistré, photographié ou filmé dans le cadre de son activité sportive (dans le cas de photos de groupe, le visage de l'enfant sera rendu flou de manière à rendre son identification impossible)

Date et signature :

**(1) (2)** rayer la mention inutile